

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

La prière du soir

Ma fille va prier. — Vois, la nuit est venue.
Une planète d'or là-bas perce la nue...
C'est l'heure où les enfants parlent avec les anges.
Tandis que nous courons à nos plaisirs étranges,
Tous les petits enfants, les yeux levés au ciel,
Mains jointes et pieds nus, à genoux sur la pierre,
Disant à la même heure une même prière,
Demandent pour nous grâce au Père universel.
Ma fille va prier! (1)

Pierre et son curé

LE CURÉ. — Quelques uns lui disent : Hors de l'Eglise catholique, pas de salut. D'autres, en plus grand nombre, lui répondent : C'est chose indifférente, car toutes les religions sont également bonnes.

PIERRE. — Je m'y attendais, M. le curé.

LE CURÉ. — Moi aussi; mais son sens commun vient de nouveau à sa rescousse.

Il est impossible, se dit-il, de choisir indifféremment n'importe quelle Eglise, car elles se contredisent toutes : à tel point que si l'une d'elles a raison, toutes les autres ont tort. Bien qu'elles soient unanimes à recommander de mener une bonne vie, elles sont loin de s'entendre sur ce que doit être une bonne vie. Si toutes ces Eglises avaient Dieu pour fondateur, elles en-

(1) Victor Hugo.

seigneraient la même chose, car Dieu ne se contredit pas.

Ma raison me dit, donc que parmi toutes ces Eglises, une seule peut être l'Eglise de Jésus-Christ.

PIERRE. — Je vais finir par croire, M. le curé, que le sens commun, dépouillé de tout préjugé, peut transporter les montagnes.

LE CURÉ. — Non pas précisément les montagnes, mais du moins des montagnes de difficultés.

PIERRE. — Il me faut bien l'admettre, M. le curé, votre païen a fait un second pas en avant. Il a acquis la certitude qu'il ne peut y avoir qu'une seule véritable Eglise. Cependant il a encore un joli bout de chemin à faire.

LE CURÉ. — Il va maintenant chercher à connaître quelle est cette véritable Eglise, et le bon sens dont il est doué ne manquera pas de lui donner la clef de ce nouveau problème.

Jésus-Christ, se dit-il, est venu, il y a 1900 ans, fonder son Eglise, qui n'a pas cessé d'exister à travers cette longue série de siècles. Son Eglise doit donc être âgée de 1900 ans, et je n'en vois qu'une qui soit aussi âgée, c'est l'Eglise catholique. Son histoire est presque toute l'histoire du monde depuis dix-neuf siècles.

Il remarque d'un autre côté, que les plus anciennes des autres Eglises n'ont pas plus de quatre cents ans d'existence, et que toutes et chacune d'elles ont eu pour fondateurs des hommes dont elles portent les noms.

Bien plus, il constate que ces fondateurs d'Eglises ont d'abord été catholiques ou descendaient de catholiques.

Alors il demande aux ministres de ces différentes dénominations religieuses, pourquoi ces catholiques ou descendants de catholiques se sont séparés de l'Eglise catholique pour fonder de nouvelles Eglises.

PIERRE. — Ces ministres ont dû le trouver indiscret, M. le curé.

LE CURÉ. — Comme ce n'est pas la première fois que semblables questions leur sont posées, ils ont une réponse invariable. Oui, disent-ils, l'Eglise catholique est la plus ancienne de toutes les Eglises; mais elle est tombée dans l'erreur, et c'est pour cette raison que ces fondateurs se sont séparés d'elle pour fonder d'autres Eglises.

PIERRE. — C'est la réponse qui a été faite à notre païen à la recherche de la véritable Eglise.

LE CURÉ. — Oui, M. Pierre.

PIERRE. — Encore une pierre d'achoppement sur son chemin.

LE CURÉ. — C'est vrai ; mais elle n'est pas loin d'être la dernière. Dans tous les cas, il est déjà facile de deviner qu'il va réussir à l'écartier.

PIERRE. — Je l'espère, M. le curé. La possession de la vérité procure tant de bonheur.

LE CURÉ. — Le voici donc, toujours avec sa seule raison, examinant si l'Eglise catholique est réellement tombée dans l'erreur.

PIERRE. — Cette nouvelle difficulté, M. le curé, ne me paraît pas moins sérieuse que les premières. Toutes les Eglises sont unanimes à faire ce reproche à l'Eglise catholique, et prétendent posséder seules le dépôt de la vraie doctrine.

LE CURÉ. — Oui, M. Pierre, mais veuillez ne pas oublier non plus qu'elles s'anathématisent mutuellement. Vous allez voir que son sens commun saura bien le tirer d'embarras.

Il remarque que toutes les Eglises en appellent à la Bible qui, disent-elles, est la *parole de Dieu*.

De plus, elles sont unanimes à l'assurer, qu'avec la raison et la Bible, il ne peut manquer de trouver la véritable Eglise.

Enfin, se dit-il, me voici en possession d'une méthode d'investigation que toutes les Eglises recommandent. La lumière ne peut donc tarder à se faire.

PIERRE. — Notre païen a une chance de réussir, je crois, M. le curé.

LE CURÉ. — Non seulement il a une chance de réussir, mais la partie est certainement gagnée. Il a maintenant entre les mains le fil conducteur qui va le conduire jusqu'à la porte de la véritable Eglise. Regardez-le avancer.

Puisque la véritable Eglise et la Bible viennent de Dieu toutes deux, se dit-il, il doit y avoir une parfaite concordance entre elles. Il ouvre donc la Bible et lit les paroles de Jésus-Christ à ses Apôtres : " Allez, enseignez toutes les nations . . . je serai avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. Le Consolateur, qui est le Saint-Esprit que mon Père enverra en mon nom, *vous enseignera toutes choses.* "

Alors, son sens commun lui dit que Jésus-Christ n'a pu être infidèle à ses promesses, et lui fournit le raisonnement suivant :

Si l'Eglise catholique est tombée dans l'erreur, Jésus-Christ était avec elle lorsque ce jour néfaste est arrivé, puisqu'il a pro-

mis d'être avec elle *tous les jours*. Le Saint-Esprit devait y être également, puisqu'il habite avec elle depuis le jour où la promesse de Jésus-Christ a été remplie.

Par conséquent l'Eglise catholique n'est pas tombée dans l'erreur ; sinon, Jésus-Christ et le Saint-Esprit y sont tombés avec elle. C'est la seule conclusion à laquelle on puisse arriver si on croit aux paroles de Jésus-Christ — conclusion que les paroles : "Celui qui vous écoute, m'écoute," rendent encore plus évidente. Il continue à feuilleter la Bible, et il lit :

"Si un homme ne renaît par le baptême de l'eau et la grâce du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu."

Tiens, c'est bien exactement la doctrine des catholiques qui enseignent que personne ne peut être sauvé sans être baptisé.

"Confessez vos péchés... et ces péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez."

C'est ce que font les catholiques.

"Je suis le pain vivant descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement : et le pain que je donnerai, c'est ma chair que je dois livrer à la mort pour la vie du monde."

Encore un point conforme à la doctrine des catholiques, qui croient que l'Eucharistie est le corps et le sang de Jésus-Christ.

"Quelqu'un parmi vous est-il malade ? Qu'il appelle les prêtres de l'Eglise et qu'ils prient sur lui, en l'oignant d'huile au nom du Seigneur."

Les catholiques n'y manquent jamais.

Le mariage est un grand sacrement. Celui qui quitte sa femme pour en prendre une autre, commet un adultère."

C'est encore la pure doctrine des catholiques.

Ces passages de la Bible me prouvent donc que l'enseignement de l'Eglise catholique sur ces points fondamentaux est en parfaite conformité avec la Bible ou la *parole de Dieu*, tandis que les autres Eglises n'ont plus rien de cela dans leur *Credo*. Plus de baptême, chez bon nombre d'elles, plus de sacrements de Pénitence, d'Eucharistie, d'Extrême-Onction, d'Ordre et de Mariage. Elles sont en plein divorce avec la Bible, bien qu'elles ne jurent que par la Bible.

Inutile de pousser mes recherches plus loin, ajoute notre païen. Ceci me suffit. Il n'y a qu'une seule Eglise véritable, fondée par Jésus-Christ, et cette Eglise, c'est l'Eglise catholique, dans laquelle je suis décidé d'entrer.

PIERRE. — Le spectacle auquel vous venez de me faire assister, M. le curé, est toute une révélation pour moi, en même temps qu'il me confirme dans ma foi.

LE CURÉ. — Apprenez par là, M. Pierre, à vous défier en toutes choses, des préjugés, du parti pris, de l'influence des milieux. Retenez bien que le sens commun, dégagé de tout ce qui l'altère, peut accomplir de véritables merveilles.

PIERRE. — Merci, M. le curé. Cet entretien, pour moi du moins, vaut de l'or *en barres*.

Le secret de la confession

§ II

Ce qui précède n'est pas complet ; il y aurait fallu plus de détails. Mais il nous tarde d'arriver à ce que nous considérons comme le nœud de la question.

A quoi s'étend le secret de la confession ?

Voici un principe énoncé par un théologien de marque et universellement admis : "Le secret sacramentel comprend toute chose dont la divulgation pourrait inspirer aux fidèles de l'éloignement pour le sacrement de pénitence." (1)

Ainsi, non-seulement les péchés, même *vénériels*, mais encore les *moindres circonstances* du péché, ses *causes*, les *détails* que le pénitent juge nécessaires pour se faire comprendre, les *tentations*, la *pénitence imposée* tombent sous le secret de la confession.

Il en est de même encore des scrupules du pénitent, bien plus, de ses *défauts naturels*, connus seulement par la confession.

Voilà une loi bien sévère ? *Dura lex*, peut-être, *sed lex* — *loi rigoureuse*, si l'on veut, *mais c'est la loi*. En réalité, je ne crois pas qu'aucun pénitent songe à s'en plaindre. Les fidèles trouvent avec raison que la confession est assez pénible déjà sans qu'ils aient à craindre encore que leurs misères, petites et grandes, soient révélées.

(1) Aertnys, II p.181. et les autres. S. Thomas (supplé. q. XI. a 2) n'enseigne pas le contraire bien qu'il dise que *seule*, la matière de la confession sacramentelle est *directement* soumise au secret. *Indirectement* plusieurs autres choses tombent sous la même loi, ainsi que Billuart explique l'Ange de l'Ecole (in loc.).

Le confesseur ne peut pas, lorsqu'il rencontre son pénitent, lui donner le moindre signe, lui dire la moindre parole qui rappelle les fautes que celui-ci a confessées!

Il doit éviter de fournir le plus léger indice qui puisse faire soupçonner ce qu'on lui a dit en confession.

Voilà une doctrine qu'on peut, certes, développer davantage mais que nous ne craignons pas de voir contester par aucun théologien.

Appliquons ces principes.

Si le secret de la confession est admis par notre droit, il est admis, supposons-nous, tel qu'il est et non tel qu'il pourrait plaire à des légistes de l'imaginer.

Hé bien, après ce que nous venons de dire, peut-on obliger un prêtre à dévoiler ce qu'il a dit à son pénitent en confession?

On ne donne au confessionnal que des avis motivés. — Nous supposons le confesseur fidèle à son devoir sacré: c'est un principe que *nul n'est tenu pour méchant sans preuve*. — Motivés par quoi? Par les aveux du pénitent, par son état d'âme, par les dangers auxquels il peut être exposé et que le confesseur doit lui faire éviter.

De bonne foi, nous demandons à nos lecteurs, qu'est-ce qu'ils penseraient s'ils apprenaient qu'un serviteur, une servante quittent une maison *par l'avis de leur confesseur*? Sans être enclins aux jugements téméraires, ils seraient tentés de croire qu'il y a *anguille sous roche*. Et la chose serait si plausible, que ce ne serait pas un *jugement téméraire*. C'est-à-dire que le fait seul de révéler cette circonstance de *l'avis du confesseur*, dans le cas d'un serviteur qui laisse le service d'un maître, constitue une vraie diffamation. Aussi le pénitent doit-il garder le secret, car il n'est pas tenu de se diffamer et la charité chrétienne lui défend de diffamer son maître. Et le confesseur, lui, serait libre de le faire? Est-ce assez absurde!

Il y a mille manières (1) de violer le secret de la confession, contre lesquelles les casuistes nous mettent en garde, et celle dont nous parlons est une des plus évidentes et des plus grossières.

Terminons par une comparaison qu'un ami nous suggère. Il y a beaucoup d'analogie entre l'état du prêtre et celui du médecin. L'un soigne les maladies du corps, l'autre celles de l'âme. Tous deux sont tenus au secret: le médecin, par la loi naturelle;

(1) Voir surtout Konings, à l'endroit cité.

le prêtre, par la loi naturelle, la loi divine et le droit ecclésiastique. Hé bien, que penserait-on d'un médecin qui dirait : " Sans doute je suis tenu au secret au sujet de certaines maladies que je traite, mais je suis bien libre de révéler le traitement que je fais suivre, les remèdes que je prescris ? " Nous croyons que beaucoup de familles ne seraient pas bien empressées d'introduire chez elles un homme à principes aussi larges. De la connaissance du traitement, on le sait, à la connaissance de la maladie, il n'y a pas un abîme.

Il n'en est pas autrement du médecin des âmes.

Toute la différence c'est que, si le disciple d'Esculape peut faire parfois des indiscretions sans pécher gravement, à cause du peu d'importance de la matière, le prêtre, lui, ne peut jamais violer *directement* et *sciemment* le secret de la confession, même dans la matière la plus légère, sans se rendre coupable d'une faute toujours très grave. (1)

H.-A. SCOTT, Ptre.

Pensée

" Il n'y a sur la terre que deux sortes de personnes qu'on puisse appeler raisonnables : ou ceux qui servent Dieu parce qu'ils le connaissent, ou ceux qui le cherchent de tout leur cœur, parce qu'ils ne le connaissent pas encore. "

Nécrologie

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. l'abbé Louis-Antoine Proulx, décédé à Québec, le 21 février, à l'âge de 86 ans.

Né à Québec, le 31 janvier 1810, M. Proulx fut ordonné prêtre le 22 septembre 1832, et occupa les postes suivants : vicaire à la Rivière-Ouelle en 1832 ; à Saint-Roch de Québec en 1833 ; au Cap-Santé en 1834 ; curé de la Pointe-du-Lac en 1836 ; de Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup en 1840 ; missionnaire à la Grosse Ile en 1847 ; curé de Saint-Valier, de 1854 à 1878.

(1) Aertnys, II p. 179. St Alphonse, livre V no 634, seq. (édit. citée) etc.

M. Proulx était membre de la société d'une niesse — soctien provinciale — et de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec.

Son service et sa sépulture ont eu lieu, le 25 février.

Nous recommandons aussi aux prières de nos lecteurs M. l'abbé Jean-Edouard Maguire, frère de M. le curé de Sillery, décédé le 1er mars, à l'âge de 57 ans, et inhumé à Sillery, après un service solennel.

Feu M. L.-A. Proulx, ptre

Le clergé du diocèse de Québec vient de perdre son vénérable doyen, le Révérend M. Louis-Antoine Proulx, ancien curé de St-Valier. Il a rendu paisiblement, sa belle âme à Dieu, le 21 février dernier, à Québec, dans la maison même de la rue Hébert où il avait vu le jour et où il vivait retiré depuis plus de quinze ans, sous les soins affectueux de ses sœurs dévouées. Il était dans la 87ème année de son âge et la 64ème de sa prêtrise.

Bien que cette vie se soit éteinte dans le silence de la retraite, et que peu de bruit se soit fait autour de cette tombe, il est pourtant vrai de dire que le digne prêtre qui vient de disparaître fut un des membres les plus distingués de l'ancien clergé non seulement par ses vertus qui en firent partout un des plus beaux ornements du sanctuaire, mais encore par sa grande capacité intellectuelle, par la sûreté de son jugement et ses connaissances remarquables dans les sciences ecclésiastiques.

Né en 1810, il fit ses études au Séminaire de Québec auquel il resta toujours attaché d'esprit et de cœur. Avec quelle admiration ne parlait-il pas des directeurs de cette Maison, qui avaient été ses maîtres et qu'il appelait *de fiers hommes* dans son langage énergique et pittoresque. Il n'aimait pas moins à rappeler les souvenirs du grand Évêque Plessis. Enfant de chœur, il le voyait tous les dimanches à son trône et il se tenait sur le bord de la fosse, lorsque le 7 décembre 1825, à *midi sonnant*, on descendit le cercueil de l'illustre Prélat dans la voûte qui avait été préparée, près du grand autel de la cathédrale, du côté de l'Évangile, pour recevoir sa dépouille précieuse.

M. Proulx fut ordonné prêtre à l'automne de 1832, l'année par conséquent du *premier choléra*. Pendant tout l'été précédent, n'étant encore que diacre, c'est lui que Mgr Panet avait chargé de faire les baptêmes à la paroisse, afin de permettre aux prêtres de la ville de se dévouer entièrement au service des malades et des mourants.

Après son ordination, on le nomma successivement vicaire à la Rivière-Ouelle, sous M. Viau, à S. Roch de Québec et à Cap-Santé. C'est pendant les deux années qu'il passa en cette dernière paroisse, au contact quotidien de M. le curé Gatien, qui avait été prêtre du Séminaire, qu'il sentit se développer en lui cet amour de l'étude dont il ne départit jamais. C'est alors aussi qu'il commença à enrichir sa mémoire de ces mille détails intéressants et intimes de l'histoire ecclésiastique du Canada qui seraient un véritable trésor, s'ils avaient été recueillis et coordonnés.

Dès 1836, à peine âgé de 26 ans, il devenait curé de la Pointe-du-Lac, qui, à cette époque, faisait encore partie du diocèse de Québec. En 1840, ses supérieurs ecclésiastiques l'appelaient à Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup, qui n'était pas sans doute ce qu'il est aujourd'hui, mais qui n'en était pas moins un poste bien important et bien honorable à cause du séjour qu'y faisaient les troupes de Sa Majesté. La connaissance qu'avait M. Proulx de la langue anglaise, sa vie austère et édifiante, ses manières distinguées le faisaient respecter et aimer des officiers comme des soldats; et même après leur retour en Angleterre et jusque du fond des Indes, les généraux et les commandants de ces troupes continuaient souvent à entretenir des correspondances suivies avec celui qui avait su mériter pour lui-même et pour notre religion leur admiration et leur estime. La population catholique avait naturellement la meilleure part de ses soins et il lui était d'autant plus cher qu'il savait la conduire plus encore par la douceur que par l'ascendant de sa remarquable fermeté.

M. Proulx n'interrompit quelque temps les fonctions de son ministère à la Rivière-du-Loup, que pour aller se dévouer, à l'exemple de tant d'autres bons prêtres, au service des émigrés de la Grosse Ile, lors de l'épidémie de 1847.

La belle et tranquille paroisse de Saint-Valier lui était destinée comme récompense de ses travaux. Il y fut nommé curé

en 1854, et il y passa un quart de siècle dans le parfait accomplissement de ses devoirs de prêtre et de pasteur dont il fut un modèle achevé. Dieu, ses ouailles, ses livres, ses confrères, tel fut son unique amour.

Homme de doctrine et de piété, il était *une lampe ardente et luisante dans la maison du Seigneur*. Quelle scrupuleuse régularité dans la pratique de l'oraison, *toujours avec son vieil auteur du Grand Séminaire!* Quelle religieuse attention dans la récitation du bréviaire! Quelle foi vivante dans la célébration de la Sainte Messe!

Cet amour de Dieu devenait l'aliment de son zèle pour les âmes qui lui étaient confiées. Tout entier au ministère pastoral, jamais on ne le trouvait plus heureux que lorsqu'il avait pu se dépenser pour ses chers paroissiens. Aussi, rien n'était en souffrance et n'échappait à sa sollicitude: l'instruction de l'enfance, la surveillance sur les écoles, la direction de la jeunesse, la paix et la prospérité des familles, la recherche des pécheurs, le soin des pauvres et des malades. Sa parole était lente et mesurée, mais pleine de feu et de vigueur: nul ne savait mieux encourager les bons et terrifier les méchants. Remarquable par la sagesse de ses conseils, choisi pour arbitre dans les difficultés les plus graves, il arrêta maintes fois par sa bienfaisante intervention des procès ruineux: tous le considéraient comme un père au milieu de ses enfants.

Le temps qui n'était pas employé par M. le curé de S. Valier à la direction de sa paroisse, il le donnait à l'étude, non pas seulement à l'étude de la théologie, mais à la culture de toutes ces sciences utiles et agréables qui rendent un homme instruit, et je ne crois pas qu'il y eut parmi ceux de son âge, prêtres ou laïques, quelqu'un de mieux renseigné que lui sur les choses de son siècle et spécialement sur celles qui tiennent à l'histoire de l'Eglise et à ses relations diplomatiques avec les différentes Puissances. La politique avait pour lui ses charmes, bien qu'il sût l'apprécier à sa juste valeur; toutefois, s'il s'intéressait comme tout bon citoyen à l'administration des affaires de son pays, et s'il savait en toute liberté, même sur ses vieux jours, se ranger du côté qui lui plaisait davantage, disons que ce qui l'intéressait pardessus tout, c'étaient les grandes joutes des parlements d'Angleterre et des Etats-Unis dont il connaissait si bien la constitution.

Inutile d'ajouter qu'un prêtre aussi réglé et aussi studieux devait aimer la *résidence*. Cependant il se serait fait un crime de ne pas consacrer à des confrères une part de ses loisirs; et suivant la louable habitude des anciens du clergé, habitude qui tend malheureusement à disparaître en certains quartiers, il aidait et visitait régulièrement ses voisins et les recevait à son tour. Son hospitalité était large comme son cœur; sa politesse sans affectation; sa gaieté, toujours sereine: et ce serait résumer assez parfaitement sa vie de curé que de dire qu'il fut *chéri de Dieu et des hommes et que sa mémoire restera en bénédiction*.

Le Révérend M. Proulx dut abandonner le ministère à la suite d'une chute de voiture qu'il fit en allant aux malades, et depuis lors, à cause de son infirmité, il fut privé de célébrer, ce qui lui fut un bien pénible sacrifice; mais dans sa retraite de la rue Hébert, il fut le bon et saint prêtre qu'il avait été partout ailleurs.

Il ne sortait guère que pour remplir ses devoirs religieux au Séminaire ou à la Cathédrale. Quelquefois encore, il allait rendre ses hommages à Mgr l'Archevêque et faire une courte visite à ses deux confrères de classe, Sir Narcisse Belleau et M. le Chevalier Louis de Gonzague Baillargé, le seul qui lui survive. En retour, il voyait souvent venir à sa demeure de fidèles amis et parmi eux l'élite des membres du clergé qui l'avaient mieux connu ou qui avaient appris à le vénérer; et tous, en jouissant des charmes de sa conversation, constataient combien fortes étaient encore cette belle intelligence et cette prodigieuse mémoire, combien sages étaient ses conseils, combien régulière et édifiante était sa vie. On ne le quittait jamais sans se sentir meilleur ou au moins sans désirer le devenir, tant était puissante et salutaire l'influence que produisait sur l'âme la vue seule de ce vétéran du sanctuaire, de ce beau modèle de sainteté sacerdotale.

C'est ainsi que partageant ses heures entre la méditation, la lecture et les chastes joies de l'amitié, il est arrivé doucement et pieusement au terme de sa carrière. Il a dû quitter le monde sans crainte comme sans regrets; depuis longtemps son regard était fixé vers le ciel, et c'est là que l'attendait la couronne dont parle saint Paul et que le juste Juge réserve à ceux qui ont été ici-bas les dignes ministres de Jésus-Christ.

GEO. P. COTÉ, Ptre.

Condamnation de trois sociétés secrètes aux États-Unis

Ces trois sociétés condamnées sont : les *Fils de la Tempérance*, les *chevaliers de Pythias* et les *Odd Fellows*, qui exigent de leurs membres le serment de garder un secret absolu sur ce qui s'y passe, et d'observer une obéissance entière aux décisions prises.

Le décret de la S. C. de l'Inquisition est du 20 août 1894, et la défense est sous peine de péché grave, mais non sous peine d'excommunication.

Les Trappistes d'Oka

On a confisqué, il y a quelques mois, un alambic trouvé au monastère d'Oka.

Peu après, un petit rouget s'empressait de publier ce fait, avec une joie non dissimulée. C'est tout naturel.

Le ministre du Revenu, interpellé à ce sujet, a fait la réponse suivante :

“ Les RR. PP. Trappistes sont coupables de n'avoir pas connu la loi, mais de rien autre chose. Il est absolument faux qu'ils se soient servis de cet alambic pour fabriquer de l'alcool qu'ils vendaient ensuite. L'alcool qu'ils fabriquaient avec le marc et le résidu du vin, n'était employé que pour l'infirmerie, la préparation des teintures pharmaceutiques et autres usages analogues, mais il n'a jamais été vendu pour un centin de cet alcool. ”

Chacun son métier

Si on a un grain de sens commun, on va chez le médecin pour se faire soigner, chez le cordonnier pour commander une paire de chaussures, chez le forgeron pour faire ferrer un cheval. Les plus sots ne s'y méprennent pas.

De même on doit demander à un théologien et non à un avocat — à moins qu'il n'ait fait un cours de théologie — l'enseignement doctrinal sur le secret confessionnel.

En Belgique

Mgr l'évêque de Gand vient de dénoncer plus catégoriquement certains journaux de son diocèse, qui refusent de suivre la direction de S. S. Léon XIII et de l'épiscopat belge sur la question sociale.

Une invitation inacceptable

Un journaliste invite les membres du clergé à faire partie de nos députations parlementaires.

Il aurait dû commencer par soumettre cette proposition au jugement de l'épiscopat.

Que les électeurs — plus circonspects à l'avenir — veuillent bien n'élire que des candidats qualifiés sous le rapport moral et intellectuel, et, de plus, disposés à suivre la direction de l'autorité ecclésiastique en temps et lieu, le clergé n'en souhaite pas davantage.

Renseignements

"Toute atteinte portée à la liberté des électeurs, soit par menaces de leur faire perdre leur position ou certains profits et avantages, soit par des conventions faites pendant le temps ci-dessus spécifié, alors même qu'elles ne devraient être remplies qu'après l'élection, sera aussi réputée *faute grave et cas réservé*."

"Ceux qui pendant le même temps, vendront leur suffrage, ou maltraiteront leur prochain par des voies de fait à propos d'élection, ou donneront de l'argent ou autre chose pour influencer un votant, pour acheter directement ou indirectement un suffrage, pour empêcher quelqu'un de voter, commettront également *une faute grave qui sera un cas réservé*." (1)

Bibliographie

"*Pourquoi je me suis fait congréganiste*," par le R. P. HAMON, S. J. in-18 de 89 pages, en vente chez MM. Beauchemin & Fils, Montréal.

(1) Discipline du diocèse de Québec.

Lettre d'un missionnaire français du Nouveau-Mexique

Monseigneur l'Archevêque de Cyrène nous communique une lettre que lui a écrite, tout récemment, Monsieur l'abbé Jos. Giraud, jeune missionnaire de l'archidiocèse de Santa Fé, au Nouveau-Mexique, États-Unis. Ce vénérable prêtre, au cœur d'apôtre et à l'esprit cultivé, tout en se dévouant complètement à son œuvre d'évangélisation dans le vaste territoire que son digne archevêque, Mgr Chapelle, lui a assigné, trouve encore quelques instants pour rédiger et communiquer aux savants de la vieille France le résultat de ses observations scientifiques toujours fort appréciées, et à nous, de la Nouvelle France du Canada, des détails d'un genre encore plus intéressant pour nos lecteurs, sur le Nouveau-Mexique et sur ses habitants.

Park View, 4 mars 1896.

Monseigneur,

A votre retour du Mexique vous avez dû être surpris de la différence d'aspect qu'offre notre Territoire. Quelques villes clairsemées sur les bords du Rio Grande, six ou huit pueblos ou villages indiens; quelques fermes assez bien cultivées; vastes *blanos* où les vents auoncellent le sable en monticules sous forme de petites collines: montagnes abruptes d'où descendent des torrents mugissants qui portent au fleuve un large tribut d'alluvions: sombres sierras bordant l'horizon et dont les pyramides naturelles semblent défier les efforts de l'invention humaine: elles demeurent le séjour des nuages qui, en s'abaissant, entourent leurs gigantesques sommets d'un sublime repos. Le Tout Puissant en a établi les assises et il laisse les éléments en changer les formes extérieures proclamant d'âge en âge sa gloire. Vastes et arides solitudes où la nature se manifeste dans sa primitive simplicité et contre laquelle l'homme est encore resté impuissant malgré la fécondité de ses ressources intellectuelles et matérielles. Telle a dû vous paraître, Monseigneur, dans ses principaux traits, la physionomie générale de ce pays lointain.

Ce n'est en effet que par un travail réfléchi et incessant que

le colon a pu défricher quelques lambeaux de terre et qu'il les défend contre les éléments, pluies diluviennes, inondations, sables et chaleur torride qui menacent à chaque instant d'anéantir le fruit de ses sueurs. Il a changé en oasis des déserts en y amenant les eaux du fleuve.

On serait porté à croire quelquefois, à la vue de si belles récoltes, que les habitants du Nouveau-Mexique jouissent d'une certaine aisance. Mais qu'on examine de près ces modestes chaumières où vivent l'Indien et le Néo-Mexicain ; qu'on pénètre dans leur foyer hospitalier, — je parle de la classe commune qui est la plus considérable comme partout ailleurs, — et on ne tardera pas à se convaincre que, sous des apparences souvent trompeuses, règne la pauvreté et quelquefois une noire misère. Le prêtre qui demeure en contact perpétuel avec ces populations et entend leurs plaintes répétées et amères n'a d'autres consolations à leur donner que celles tirées de la religion, qu'elles écoutent d'ailleurs avec une foi et un respect admirables.

Vous avez été témoin vous-même, Monseigneur, des sentiments religieux dont les Mexicains de notre contrée font preuve. Il faut leur savoir gré de leur fidélité, car ils ont à lutter à notre époque contre l'indifférence, les scandales, l'impiété, la persécution sourdement organisée par les sociétés secrètes et le protestantisme, la politique corruptrice, la concurrence américaine contre laquelle ils sont impuissans à cause de leur manque d'initiative et d'éducation. Nous gémissons bien souvent en les voyant si découragés, si désunis, fuyant toute entreprise qui demande un travail pénible et soutenu.

L'introduction du chemin de fer a tué leur commerce, disent-ils : le *Santa Fé Trail* n'est plus qu'un souvenir, et les *freighters* ont disparu, les grains et la laine ont baissé de prix tour à tour de telle sorte que le pays s'est appauvri au lieu d'avoir développé ses ressources. Les statistiques prouvent en effet que les importations sont considérables et les exportations à peu près nulles, ne consistant qu'en moutons et en bêtes à cornes. — Très attachés au jeu et aux paris, nos Néo-Mexicains dépensent leur argent sans compter, et quand arrive l'époque de payer leurs dettes, ils restent pour la plupart insolubles ; leurs propriétés déjà hypothéquées tombent dans les mains de leurs créanciers, et si ce n'était l'hospitalité charitable et pour ainsi dire sans limites qu'ils se donnent les uns aux autres, ils seraient réduits à

la mendicité publique. Ils se respectent assez eux-mêmes pour ne pas aller grossir le nombre de ces *tramps* américains sans pudeur qui vous assaillent à la Isleta, à Albuquerque, à las Végas et ailleurs sur la ligne ferrée. (A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. - Les Quarante-Heures auront lieu chez les Frères de Québec, le 22; à St-Antonin, le 24; à St-Germain, le 25; au Château-Richer, le 27. — Il a plu à sa Grandeur Mgr l'Administrateur de nommer: le Rvd M. Ch. Cloutier, Chapelain de l'Hotel-Dieu du Sacré-Cœur à Québec en remplacement du Rvd M. C. Trudelle qui a complètement perdu la vue; le Rvd M. J. D. Beaudoin, du vicariat de St-Roch est nommé curé de St-Charles de Bellechasse; le Rvd M. O. Cantin, curé de St-Maxime de Beauce; le Rév M H. A. Dionne, desservant de la Congrégation de St-Roch; le Rvd M. L. P. Délisle, curé de Stadacona; le Rvd M. J. O. Guimont, curé de St-Damien de Bellechasse; le Rvd M. H. Hudon, vicaire à St-Raymond. — Mgr Labrecque a publié une circulaire, en date du 25 février, dénonçant l'attitude de certains journaux et d'une école de journalistes qui semblent s'être donné mission de détruire l'autorité des évêques et de ruiner leur puissance spirituelle. Mgr Labrecque désigne spécialement l'Électeur de Québec, et rappelle les articles de ce journal à l'occasion de son mandement, lors de l'élection de Charlevoix. M. l'abbé Elzéar Auclair, curé de St-Urbain, Charlevoix, est décédé le 4 du mois courant à l'âge de 58 ans, et a été inhumé dans l'église de la Baie St-Paul, sa paroisse natale. — Après avoir été vicaire à Chicoutimi, M. Auclair fut nommé curé de SS. Prime et Félicien, poste qu'il quitta en 1884 pour St-Urbain.

ANGLETERRE. - Un grand meeting catholique vient d'appuyer par une manifestation importante l'attitude que l'épiscopat catholique anglais a adoptée, pour obtenir la reconnaissance des droits des familles catholiques en matière d'éducation.

Les résolutions du meeting, qui demandent au gouvernement une réforme de justice pour les écoles catholiques, ont été votées par acclamation.